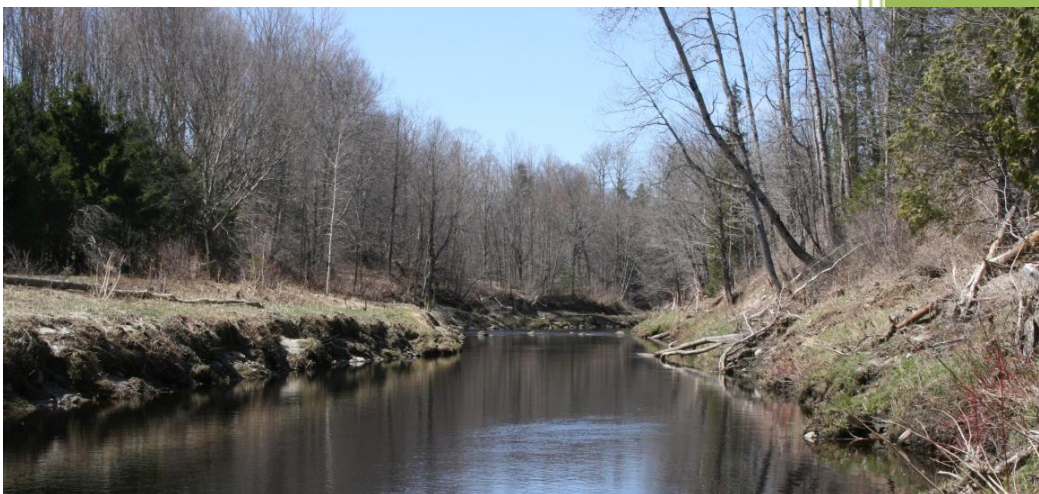


Cahier du propriétaire



**Approche citoyenne de conservation
de l'habitat de la tortue des bois**



Cahier de
NOM du propriétaire
ADRESSE du propriétaire

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction : Nicolas Houde – BEA

Révision : Audrey Lachance – BEA, Louis Cournoyer – MRC de Lotbinière, Lucie Grould – OBV du Chêne

Orchestration du projet, recherche de subventions : Annie Lebel - BEA

Inventaires terrain et rencontres des propriétaires : Annie Lebel – BEA, Antoine Martineau Rousseau, Audrey Lachance – BEA, Éliane Séguin – BEA, Jason Samson - MFFP, Nicolas Houde – BEA, Olivier Bouchard – OBV, William Bélanger – BEA

Photo page couverture : Antoine Martineau Rousseau (photo de la tortue), Audrey Lachance – BEA (photo de la rivière)

LE BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE (BEA)

Le bureau d'écologie appliquée est une entreprise de services-conseils en environnement spécialisée en écologie, en conservation d'habitats et en aménagement du territoire. Le BEA est très fier d'avoir monté ce projet en collaboration avec l'OBV du Chêne afin d'acquérir de nouvelles connaissances sur la population de tortue des bois de la rivière du Chêne et de sensibiliser les riverains sur cette espèce en péril. Le BEA tient à remercier tous les propriétaires qui s'impliquent dans cette démarche citoyenne de valorisation et d'acquisition de connaissances de la faune québécoise.

L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA ZONE DU CHÊNE (OBV Du Chêne)

L'organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) est un organisme à but non lucratif créé en 2007. Il est l'un des 40 OBVs reconnus par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). L'OBV du Chêne a pour mission de veiller à la qualité de l'eau et des écosystèmes, de concert avec la communauté de la zone du Chêne. L'organisme est très fier de contribuer aux efforts de conservation de l'habitat de la tortue des bois dans le bassin versant de la rivière du Chêne.

Voici votre cahier du propriétaire reçu dans le cadre du suivi de la population de tortue des bois du bassin versant de la rivière du Chêne. Au Québec, 6 des 8 espèces de tortues d'eau douce sont sur la liste des espèces menacées ou vulnérables. La tortue des bois n'y fait pas exception, elle est désignée « espèce vulnérable » à l'échelle du Québec et « espèce menacée » à l'échelle du Canada. Par la conscientisation, l'éducation et l'implication des citoyens du Québec, nous croyons qu'il est possible de préserver la richesse de notre faune. Ce cahier a été élaboré spécialement pour vous. Nous espérons qu'il pourra vous en apprendre davantage sur :

1. La tortue des bois – son écologie, ses caractères distinctifs et les menaces à sa survie
2. La rivière du Chêne, ses affluents, sa richesse floristique et faunique
3. Les actions à prendre pour favoriser la survie de la tortue des bois

BONNE LECTURE!

LA TORTUE DES BOIS

On rencontre la tortue des bois au Canada et aux États-Unis, de la Nouvelle-Écosse à l'est jusqu'à l'ouest des Grands Lacs et du Bas St-Laurent au nord jusqu'en Virginie au sud. Toutefois, sa distribution à l'intérieur de cette vaste zone est discontinue, se résumant bien souvent à de petites populations isolées les unes des autres. Au Québec, des populations ont été recensées dans une quinzaine de rivières, principalement dans le sud de la province (voir carte). Au cours des dernières années, de nouvelles populations ont été découvertes, notamment au Saguenay et en Gaspésie, et d'autres zones potentielles sont encore à inventorier. La tortue des bois demeure cependant une espèce vulnérable puisqu'il existe de nombreuses menaces à sa survie telles que la disparition des milieux humides, la coupe forestière, la mortalité routière, les accidents causés par la machinerie agricole et la collecte illégale. C'est pourquoi la conservation des populations de tortue des bois sur la rivière du Chêne et sur les autres cours d'eaux du Québec est un sujet fort préoccupant, où chaque citoyen peut faire une différence.



Distribution de la tortue des bois au Québec illustrée en vert

© Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

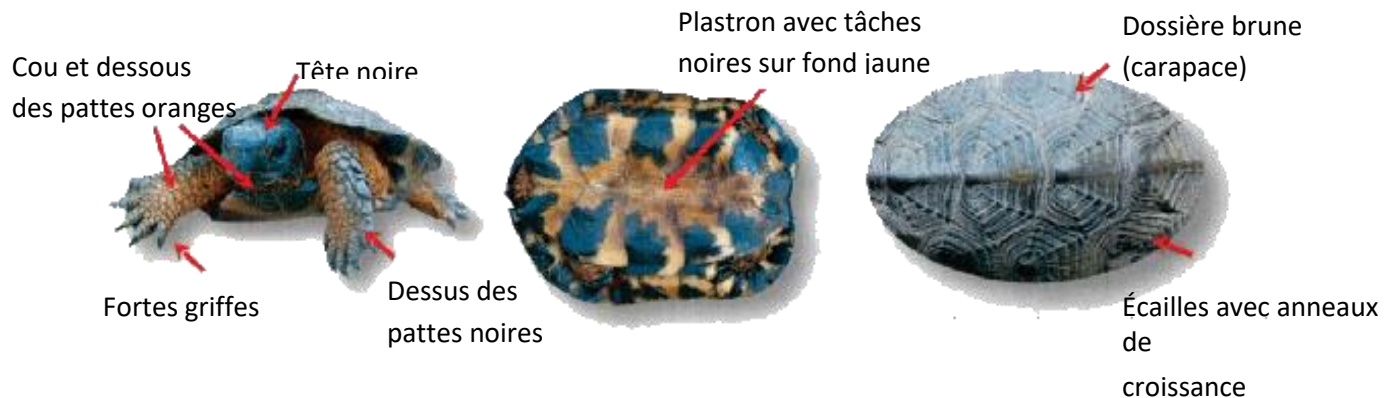
Pour protéger la tortue des bois, il faut tout d'abord savoir l'identifier et la distinguer des autres espèces de tortues présentes dans le secteur.

Fiche d'identification

Nom français : Tortue des bois

Nom anglais : Wood turtle

Nom latin : *Glyptemys insculpta*



Principales caractéristiques de la tortue des bois

© Mathieu Wera-Bussière

La longueur de la carapace des adultes atteint en moyenne entre 18 et 24 cm. La tortue des bois adulte pèse entre 600 et 1500 g (1 à 4 lbs). Les femelles sont légèrement plus petites que les mâles et elles ont un plastron plat. Les mâles ont un plastron concave qui leur permet de se maintenir sur la femelle pendant l'accouplement.

Les autres espèces de tortue présentes dans la zone du Chêne

Au Québec, aucune autre espèce de tortue ne ressemble à la tortue des bois adulte. La tortue peinte, une espèce plus commune, possède des rayures rouges et jaunes partout sur le corps. La tortue serpentine, elle aussi commune dans le sud du Québec, peut être de taille plus imposante (la carapace peut atteindre jusqu'à 50 cm de longueur). Elle possède un bec crochu qui peut affliger de profondes morsures. Un trait distinctif de cette espèce est sa queue surmontée de pointes osseuses, à la manière d'un dinosaure. Comparativement à la tortue des bois, ces deux espèces de tortues fréquentent davantage les eaux calmes ou stagnantes.



Tortue peinte

© Vigile verte



Tortue serpentine

© Bev Wigney

Le cycle de vie

Les accouplements ont lieu au printemps et à l'automne. La ponte se produit entre la fin mai et le début juin et il faut attendre jusqu'en août et septembre pour que les jeunes tortues sortent de leur œuf. Année après année, les femelles retournent pondre au même endroit. Elles creusent un trou dans un endroit sablonneux situé relativement près de l'eau, dépourvu de végétation et exposé au soleil. Elles pondent entre 3 et 20 œufs. À l'éclosion, les jeunes tortues qui mesurent de 3 à 4 cm, se dirigeront vers le cours d'eau le plus près où elles passeront la première année. Le raton laveur, le renard roux et la moutette rayée sont de grands prédateurs des œufs et des jeunes tortues. Seulement 1% des tortues survivront jusqu'à l'âge de la maturité sexuelle, atteinte entre 14 et 18 ans. Les tortues des bois vivent en moyenne 30 ans. Des individus de plus de 46 ans ont déjà été répertoriés.



Jeunes tortues des bois sortant du nid
©Jacques Pleau (Parcs Canada)



Tortue des bois mangeant un ver de terre
©www.buzzle.com

Alimentation et habitat

La tortue des bois est omnivore; elle mange de tout. Elle ingère feuilles, fleurs, fruits, champignons, insectes, mollusques, têtards, poissons morts, et pour dessert, des vers de terre!

L'habitat de la tortue des bois varie avec les saisons. Au printemps, pendant la reproduction, elle demeure sur le bord de l'eau, se cachant dans les herbes et les aulnes, se chauffant au soleil à l'occasion. Durant l'été, elle explore des habitats plus terrestres comme les champs et les boisés, à plusieurs centaines de mètres d'un cours d'eau. Pour la saison froide, elle retourne en milieu aquatique. Elle passera l'hiver en hibernation au fond d'un ruisseau ou d'une rivière où l'eau est bien oxygénée. Son domaine vital, c'est-à-dire l'aire à l'intérieur de laquelle la tortue accomplit ses besoins primaires, est en moyenne de 20 à 30 hectares.

Les menaces à la tortue de la rivière du Chêne et de ses affluents

La perte d'habitat constitue la principale menace à la survie de la tortue des bois. Cette tortue est très sensible aux perturbations de son habitat. Une diminution de la qualité de l'eau, un réaménagement inapproprié des berges ou du lit de la rivière, une exploitation forestière intensive, la construction de routes, chemins et autres obstacles limitant son domaine vital ou empêchant ses déplacements sont tous des actions qui entraînent le déclin de la tortue des bois. Aussi, l'augmentation des prédateurs (moufettes et rats) autour des installations humaines accroît le nombre de tortues prédatées. Lorsque la tortue s'aventure en milieux terrestres, elle est victime de la mortalité routière et des accidents causés par la machinerie agricole. Finalement, la collecte de tortue pour en faire des animaux domestiques, quoiqu'interdite par la loi, constitue un problème bien réel et une menace pour l'espèce.



©www.dreamstime.com



©www.fotolia.com



©George Grall



©Tom Hodgman

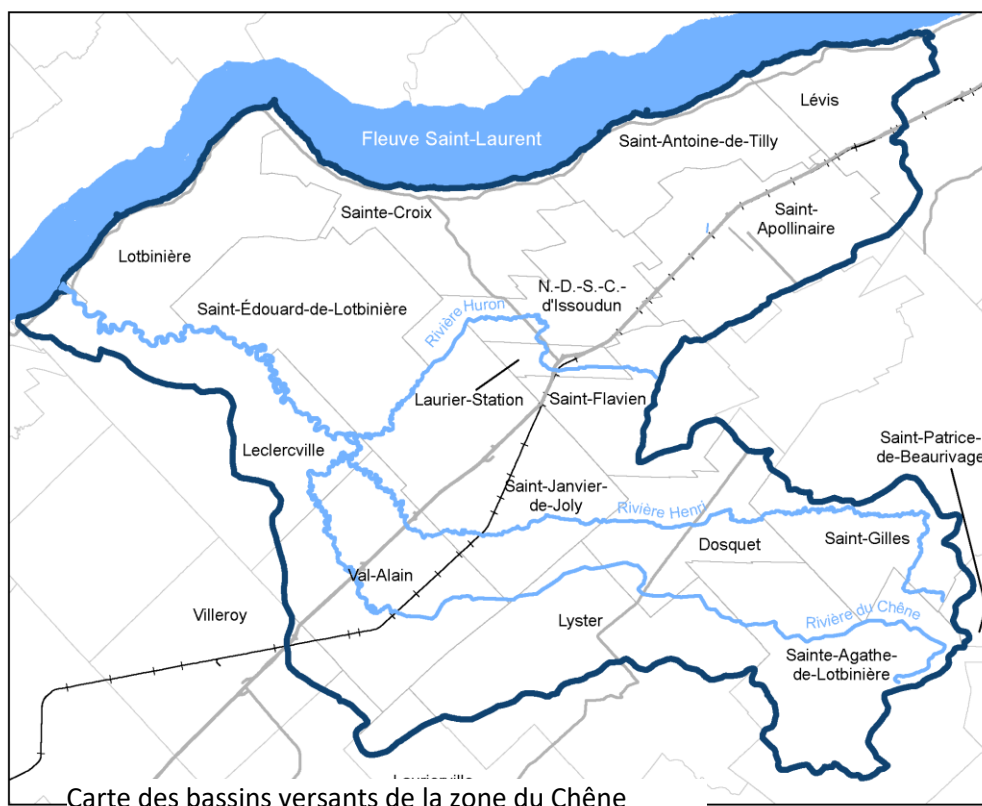


LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE

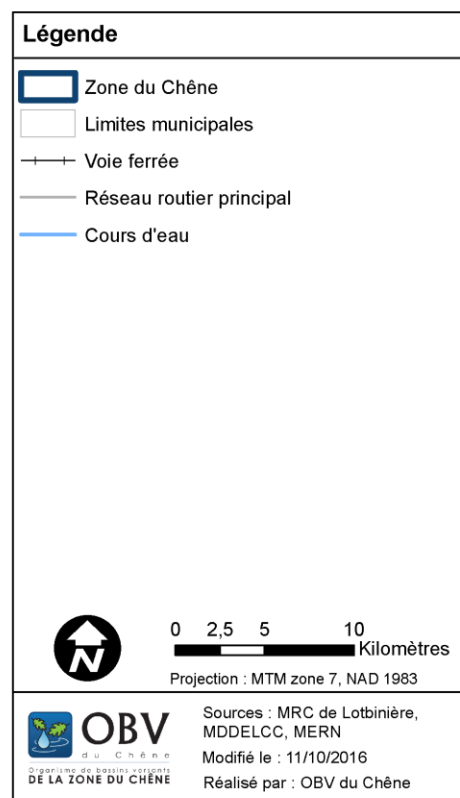
La rivière du Chêne s'écoule de sa tête à Ste-Agathe de Lotbinière jusqu'au fleuve St-Laurent à Leclercville. La rivière Henri prend sa source dans la municipalité de St-Gilles et se déverse dans la rivière du Chêne au lieu-dit 'Les Trois Fourches' dans la Seigneurie de Joly. La rivière Huron prend sa source aux limites de St-Apollinaire et de N.-D.-S.-C.-d'Issoudun et vient se jeter dans la rivière du Chêne un peu en aval des Trois-Fourches.

À l'exception de la Seigneurie de Joly, les terres situées dans la zone du Chêne sont principalement des terres privées. La majorité de ces terres a une vocation forestière. Aussi, à proximité des rivières Henri et Huron, plusieurs grandes propriétés ont une vocation agricole et sont destinées à la culture de céréales et à la production de fourrage. Malgré la proportion assez élevée de forêts dans la zone du Chêne, ces forêts sont dispersées sur le territoire et sont parfois exploitées de manière non durable. Cette dégradation du couvert forestier est en lien direct avec le déclin des espèces forestières, telles que la tortue des bois.

Au début des années 2000, la présence de la tortue des bois a été confirmée dans la Seigneurie de Joly. En dehors de la Seigneurie, aucun inventaire n'a été effectué afin de vérifier la présence de tortue des bois. Toutefois, suite à l'initiative du BEA et de l'OBV, des mentions de tortues des bois par des citoyens ont été enregistrées en 2015 sur les rivières du Chêne, Henri et Huron, ce qui porte à croire qu'elle serait présente sur l'ensemble du bassin versant de la rivière du Chêne.



Carte des bassins versants de la zone du Chêne
©MRC de Lotbinière



Un écosystème particulier

Le bassin versant de la rivière du Chêne est un écosystème terrestre et aquatique d'une grande valeur écologique où habite une grande diversité animale et végétale. En plus de la tortue des bois, on retrouve une autre espèce classée vulnérable à l'échelle du Québec et menacée à l'échelle du Canada : le fouille-roche gris (*Percina copelandi*). Le fouille-roche gris est un petit poisson d'environ 3 à 6 cm et tout comme la tortue des bois, il aime les plages sablonneuses de la rivière. Il se nourrit d'insectes et de crustacés qu'il débusque en retournant les pierres avec son museau, d'où son nom de fouille-roche. La dégradation de son habitat par l'homme est la principale cause de son déclin.

Plusieurs espèces de plantes d'intérêt poussent dans les boisés et les prairies en bordure de la rivière, dont deux espèces désignées vulnérable à la récolte : la matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteucia struthiopteris*) et la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*). La première couramment appelée 'tête-de-violon' est récoltée pour la consommation et la deuxième à des fins horticoles. Puisqu'il faut plusieurs années à ces plantes avant d'atteindre une taille intéressante à la récolte, leur collecte est contrôlée par la loi.



Le fouille-roche gris
©G. Coker



La matteucie fougère-à-l'autruche
©Sélène Bergeron



La cardamine carcajou
©Lucie Guindon

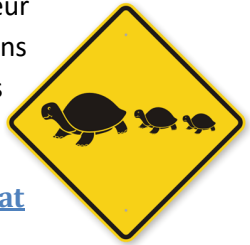
LES ACTIONS À PRENDRE

De l'ère des dinosaures jusqu'à aujourd'hui, les tortues ont survécu à bien des changements. Leur situation est maintenant périlleuse et elles ont besoin d'un petit coup de main pour maintenir leurs populations. Des actions toutes simples peuvent être effectuées et faire une grande différence pour la survie de la tortue des bois.

1re recommandation : Évitez de perturber l'habitat

Cela se résume à ne rien jeter dans la rivière, ne pas modifier le lit de la rivière ou les berges, éviter de piétiner les berges, éviter l'utilisation de véhicules récréatifs motorisés dans l'habitat de la tortue des bois, éviter la coupe forestière intensive en bordure de la rivière.

Informez tous les utilisateurs de l'habitat de la présence d'une espèce vulnérable et leur faire prendre conscience de la grande sensibilité de la tortue des bois aux perturbations de l'habitat. Des affiches incitant les usagers à faire attention à la présence de tortues des bois peuvent aussi être mises en place.



2e recommandation : Diminuer l'impact de votre présence aux alentours de l'habitat

Utiliser l'habitat préférentiellement pendant l'hiver, alors que la tortue est en hibernation.

Éviter de créer de nouveaux sentiers dans l'habitat de la tortue des bois. Utiliser préférentiellement un nombre restreint de sentier dans vos déplacements dans l'habitat de la tortue des bois.

Ne pas capturer les tortues, éviter également de les manipuler. Si vous êtes témoin d'une capture, communiquez avec les agents de la faune et le BEA ou l'OBV du Chêne.

Empêcher l'accès à vos ordures pour les rats laveurs et les mouffettes afin de diminuer la présence de ces prédateurs près de l'habitat de la tortue des bois.

Si vous désirez effectuer des travaux forestiers, il est recommandé de créer de petites trouées (0,2 à 0,5 acres) afin de favoriser l'ensoleillement et la création d'une forêt inéquienne, soit d'arbres jeunes et matures.

Si vous utilisez de la machinerie agricole en culture annuelle non loin de l'habitat de la tortue des bois, il est recommandé de remonter les lames à 10 cm du sol pour éviter de mutiler les carapaces.

Pour les travaux dans les bandes riveraines, consulter votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur.

3e recommandation : Restez à l'affût!

Dans vos déplacements et vos activités, restez attentif à la présence de tortues afin de ne pas les écraser. Si vous voyez une femelle en train de pondre ou de chercher un site de ponte, tenez-vous à distance et informez-nous. La localisation des sites de ponte est primordiale pour la gestion de l'espèce au Québec. Les cours d'eau sont des milieux dynamiques et les crues peuvent modifier considérablement les endroits propices à la ponte, d'où l'importance d'avoir des observateurs comme vous pour nous tenir au courant des changements.



Tortue des bois

©Antoine Martineau Rousseau

DÉCLARATION D'INTENTION

La présente entente confirme votre intention à préserver l'habitat de la tortue des bois sur votre propriété. Ce document n'a aucune valeur légale et repose seulement sur votre volonté à respecter vos engagements. Cette démarche a pour but de sensibiliser les propriétaires à la valeur écologique de leur propriété et de faire d'eux des partenaires dans la lutte pour la conservation des écosystèmes naturels.

Moi _____, propriétaire du ou des lot(s) _____, j'ai pris connaissance de mon cahier du propriétaire et je reconnais la valeur distincte de ma propriété au niveau écologique. La tortue des bois est une espèce rare et je comprends les nombreuses menaces à sa survie. Afin de favoriser le maintien de la population de tortue des bois du bassin versant de la rivière du Chêne, je m'engage moralement à préserver les caractéristiques écologiques de ma propriété et je m'efforcerai d'observer les recommandations énumérées dans ce cahier du propriétaire.

Je consens aussi à ce que les données obtenues sur ma propriété concernant la tortue des bois soient diffusées à des fins de conservation et de recherche. Je permets finalement d'être identifié(e) sur les registres du gouvernement du Québec et de la MRC Lotbinière comme propriétaire participant à un programme de conservation volontaire.

Signature du propriétaire

Date

Le BEA et l'OBV du Chêne s'engagent, quant à eux, à soutenir le propriétaire dans ses efforts futurs de conservation et de mise en valeur de sa propriété.

Signature d'un membre du BEA ou de l'OBV du Chêne

Date

LE MOT DE LA FIN

Nous vous remercions encore une fois de vous joindre à nous dans notre lutte pour la préservation des écosystèmes naturels et des espèces en péril. Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Le Bureau d'Écologie Appliquée (BEA)

1279, rue James-Lemoine
Québec (Québec)
G1S 1A1
581-580-8252
www.coop-ecologie.com

L'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)

6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec)
G0S 2H0
418-926-3407 poste 230
www.obvduchene.org



RÉFÉRENCES

- Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes. Jean-François Desroches et David Rodrigue. Éditions Michel Quintin. 2004.
- Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole, 2ième édition. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 2005.
- Saines pratiques d'intervention en forêt privée : guide terrain, 4e édition révisée. Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2016.
- Programme de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada. Environnement Canada. 2016.

DOCUMENT RÉDIGÉ PAR



MERCI À NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



Fondation de la faune du Québec

**Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs**

Québec



OBV
du Chêne

Organisme de bassins versants
DE LA ZONE DU CHÊNE